

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 99

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 19 BIS

I. – Après le mot :

« excéder »,

rédiger ainsi la première phrase de l’alinéa 65 :

« un million d’euros ».

II. – En conséquence, après le mot :

« excéder »,

rédiger ainsi la fin de l’alinéa 66 :

« un million d’euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La condamnation proposée est disproportionnée.